

Annexe du cas par cas

**EARL Mathonneau-Forgé**

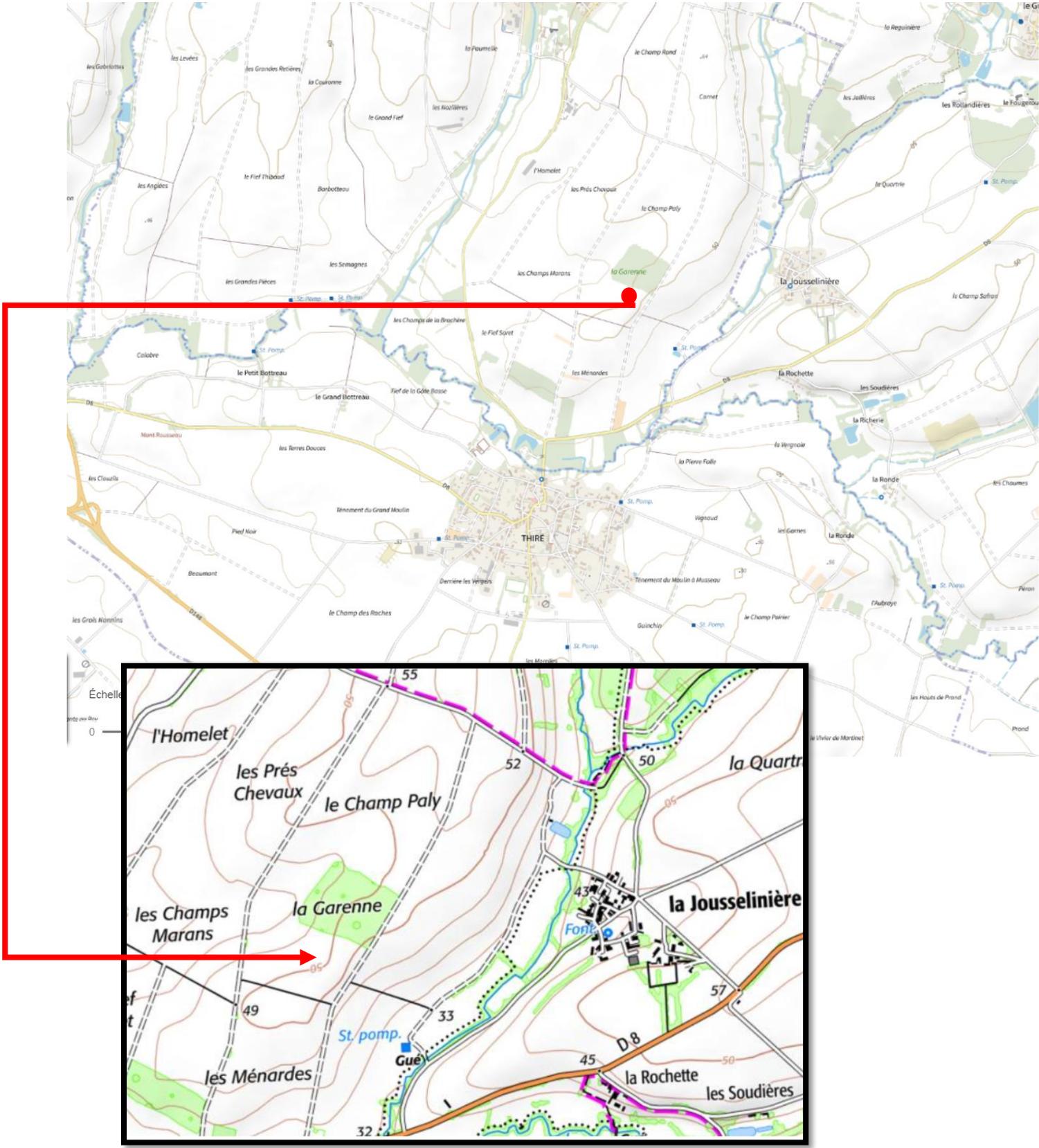
**43 Rue de la Mairie**

**85210 Thiré**

## Table des matières

Annexe du cas par cas .....	1
Plan de situation au 1/25 000 .....	3
Photographie de la zone d'implantation : .....	4
Environnement extérieur du projet : .....	7
Inventaire Zone humide .....	8
Méthodologie de l'inventaire .....	8
Coupe d'une canalisation : .....	12
Etude zone humide du parcellaire irrigable : .....	13
Intégration paysagère et trame bocagère : .....	15
Localisation du point de pompage .....	17
Zone humide.....	18
Prélèvement en cours d'eau : .....	18
Sondages sur le passage des canalisations : .....	19

Plan de situation au 1/25 000



Photographie de la zone d'implantation :  
*(Octobre 2022)*



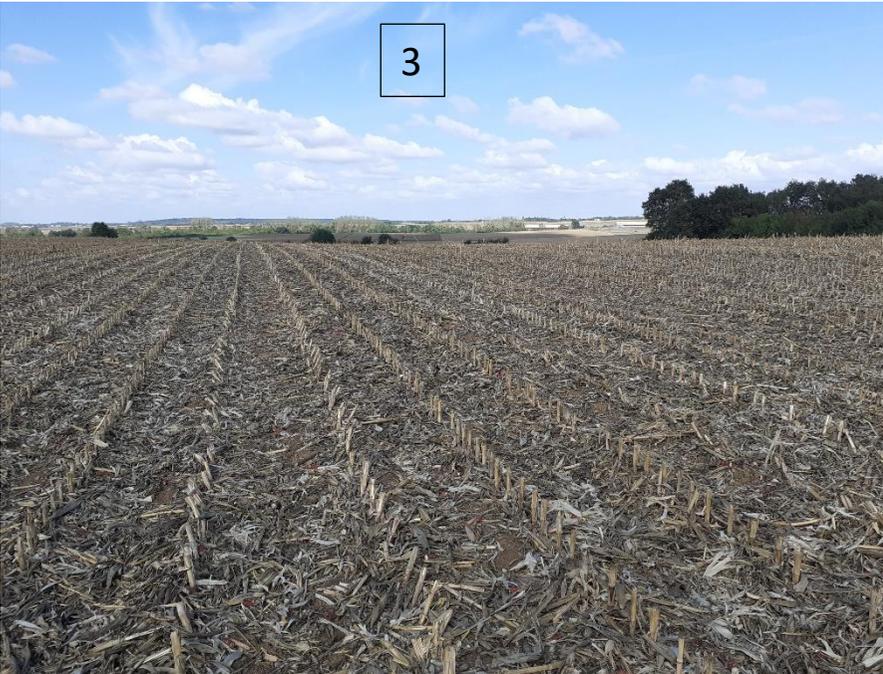
EARL Mathonneau-Forgerit  
Thiré



1



2

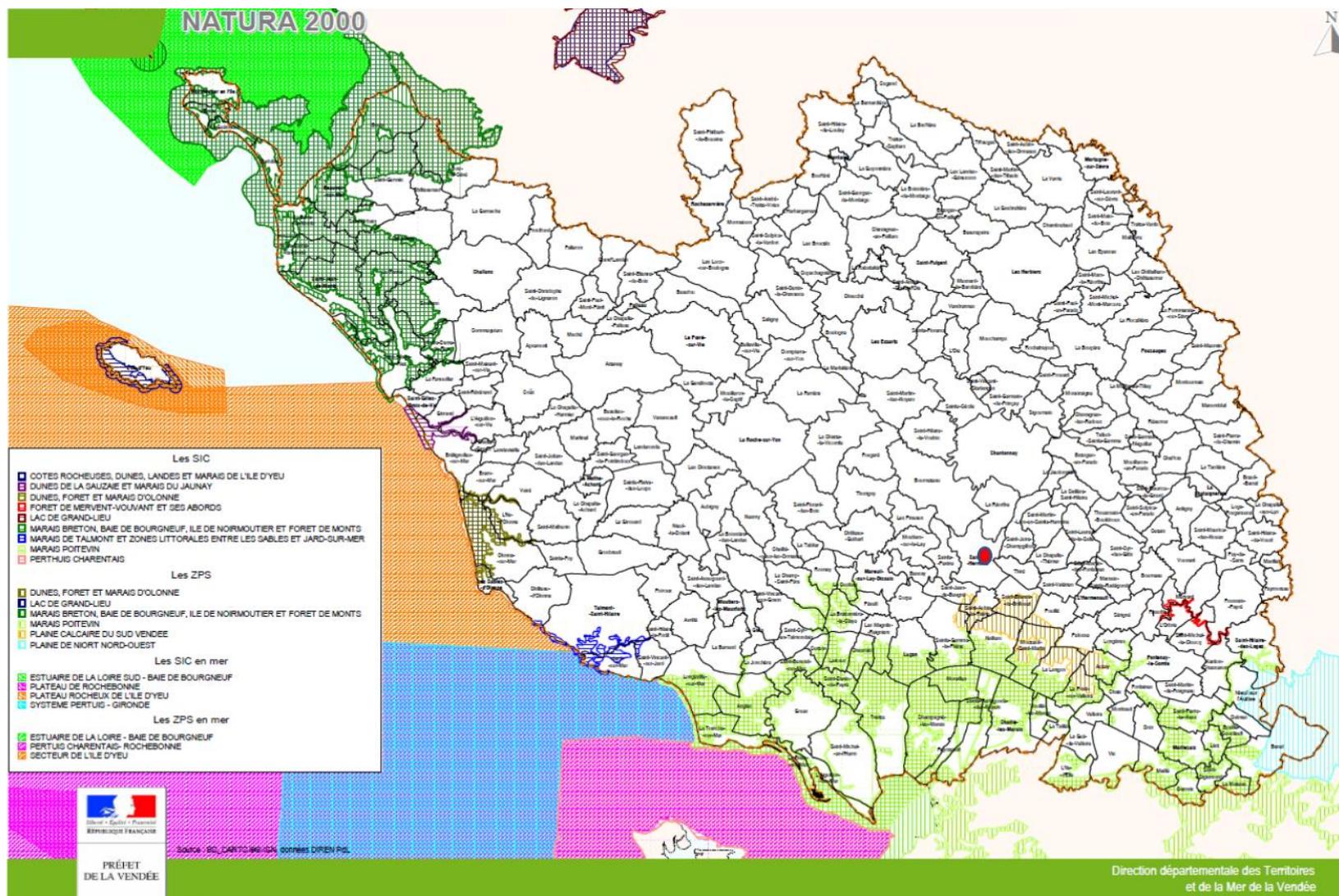


3



4

EARL Mathonneau-Forgerit  
Thiré



Environnement extérieur du projet :



## Inventaire Zone humide

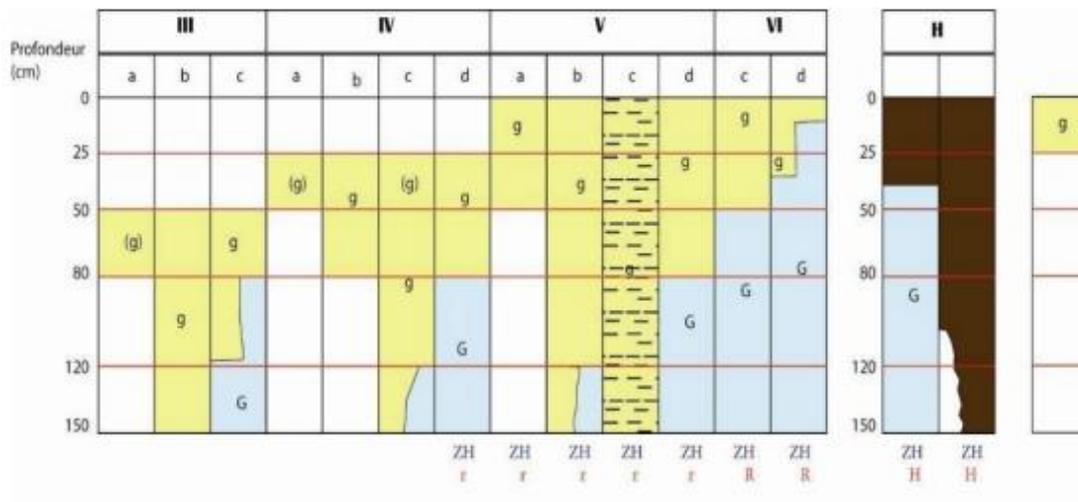
### Méthodologie de l'inventaire

#### Critères :

Les sols évoluent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains, et dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi les critères fiables du diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, ainsi que pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Désormais (en lien avec l'amendement de juillet 2019), une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

#### A - Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques décrits dans le tableau suivant.



#### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon rédoxique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

D'après le tableau présenté précédemment, les sols de zones humides correspondent :

- à tous les réductisols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol : classes VI (c et d) du tableau ;
- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : classes V (a, b, c, d) du tableau ;

- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur : classe IV (d) du tableau

**B - Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :**

- soit des espèces dites hygrophiles et présentes dans « la liste des espèces indicatrices de zones humides inscrites à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 » de la région Pays de la Loire (annexe 2.1. de l'arrêté) ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats » caractéristiques de zones humides (annexe 2.2. de l'arrêté).

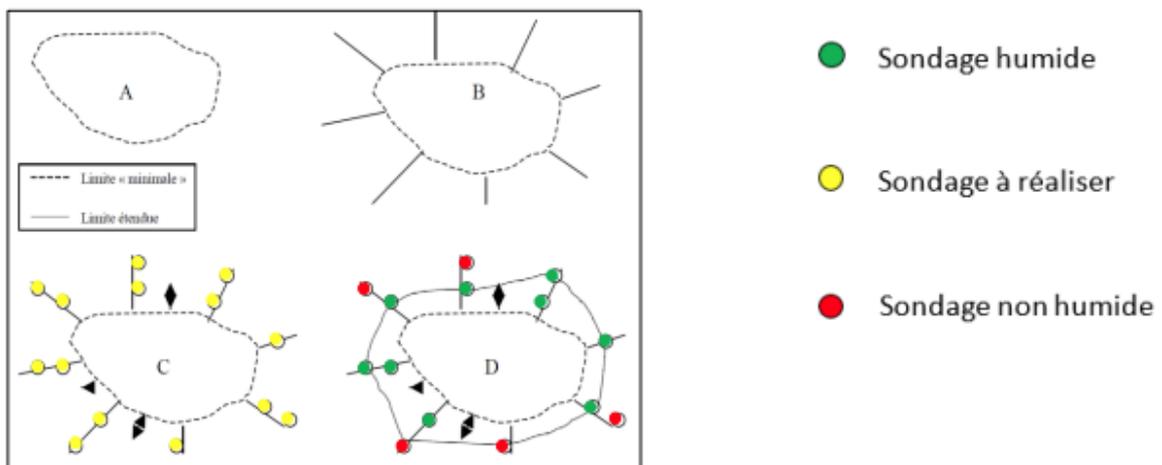
**Méthodologies :**

Dès que le recouvrement des espèces végétales caractéristiques est supérieur à 50 % de la surface totale et/ou un habitat caractéristique est présent (cas présent ici), une première délimitation de zone humide effective est réalisée (étape A, figure suivante)

Ensuite, deux cas peuvent se présenter :

- soit la limite de végétation est franche, et dans ce cas la végétation typique de zone humide suffit à la matérialiser (par exemple : dépressions topographiques présentes) ;
- soit la limite présente une discontinuité (pas de topographie marquée) et l'utilisation du critère pédologique est préconisée

La délimitation de la zone humide effective est poursuivie par des transects établis perpendiculairement à partir de la limite minimale identifiée par le critère floristique et allant vers la zone présumée non humide (étape B, figure ci-après). Des sondages pédologiques seront établis le long de ces transects, et leur espacement varie selon la taille des sites (étape C, figure ci-après). La limite de la zone humide se situe à partir du moment où les sondages ne sont plus caractéristiques de zone humide (étape D, figure ci-après)



**Prospection / détermination zone humide sur l'aire d'étude**

La parcelle présente des sols relativement homogènes non représentatif de zone humide.

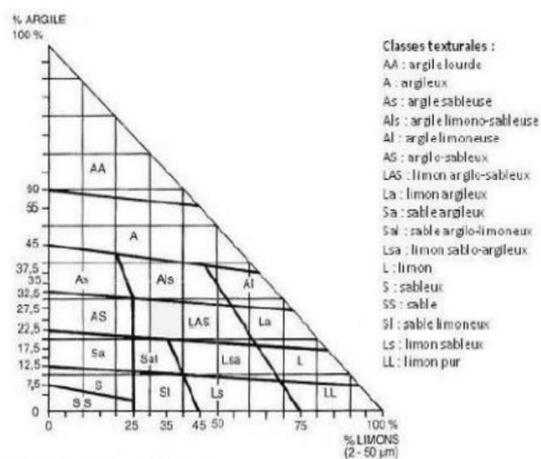


Sondage représentant la parcelle qui ne présente pas de caractéristiques de zone humide.

**Sondage de 1 à 12**

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	IIIB

40cm	Horizon de terre végétale Argileux Pas d'hydromorphie Couleur marron foncé
60cm	Horizon intermédiaire Argileux Argile blanche et ocre Sans éléments
70 cm	Horizon argileux Humide



**Triangle du GEPPA (1963)**  
 Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.  
 \*GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée.

**Expertise botanique :**

L'inventaire botanique de l'aire d'étude conclu en l'absence de végétation spontanée du fait que la parcelle soit cultivée.

**Conclusion :**

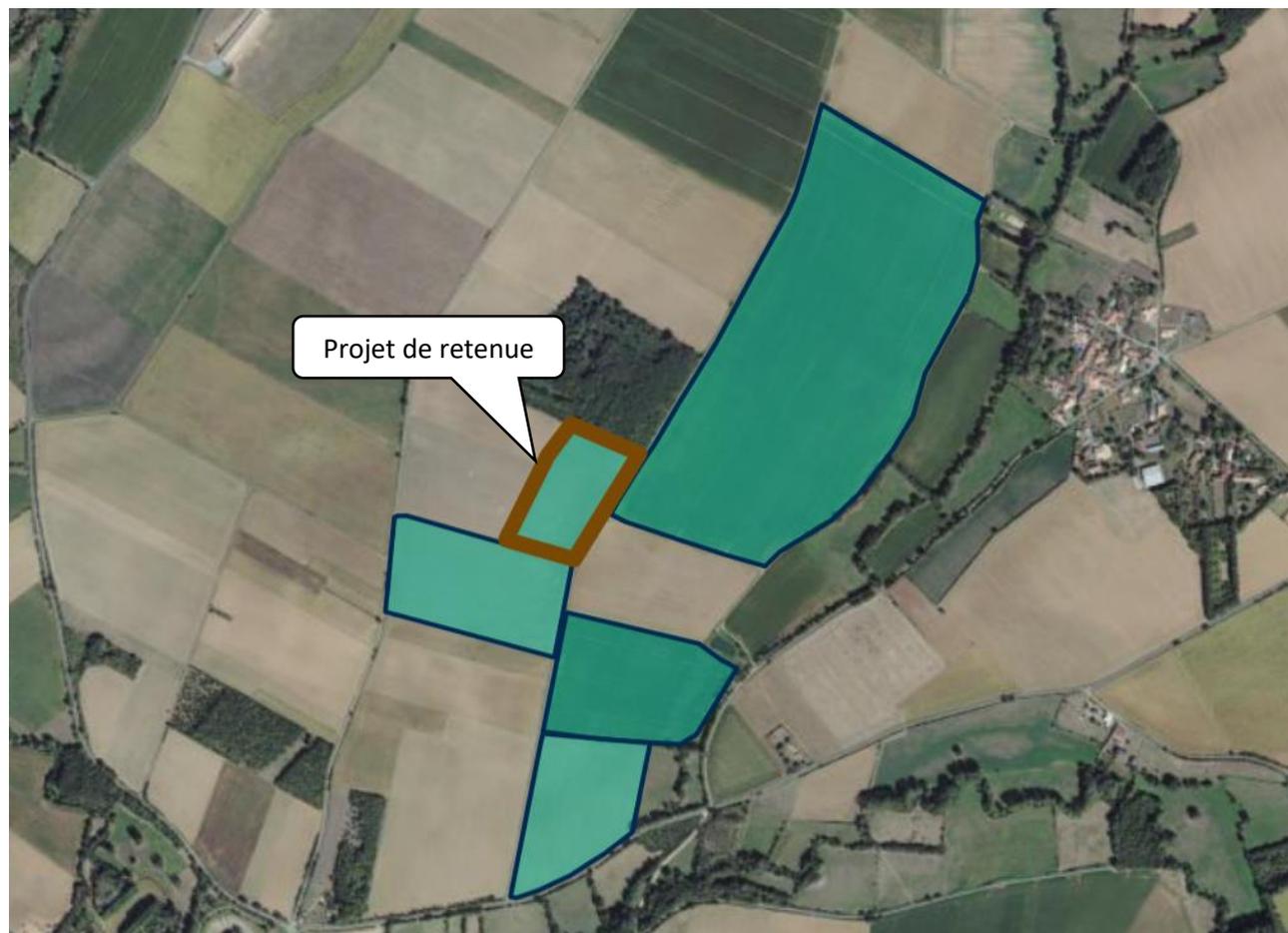
La détermination des zones humides est donc conditionnée aux analyses pédologiques, du fait de l'absence de végétation spontanée sur la parcelle cultivée.

Le projet de création de plan d'eau ne portera donc pas atteinte directe ou indirecte aux zones humides.

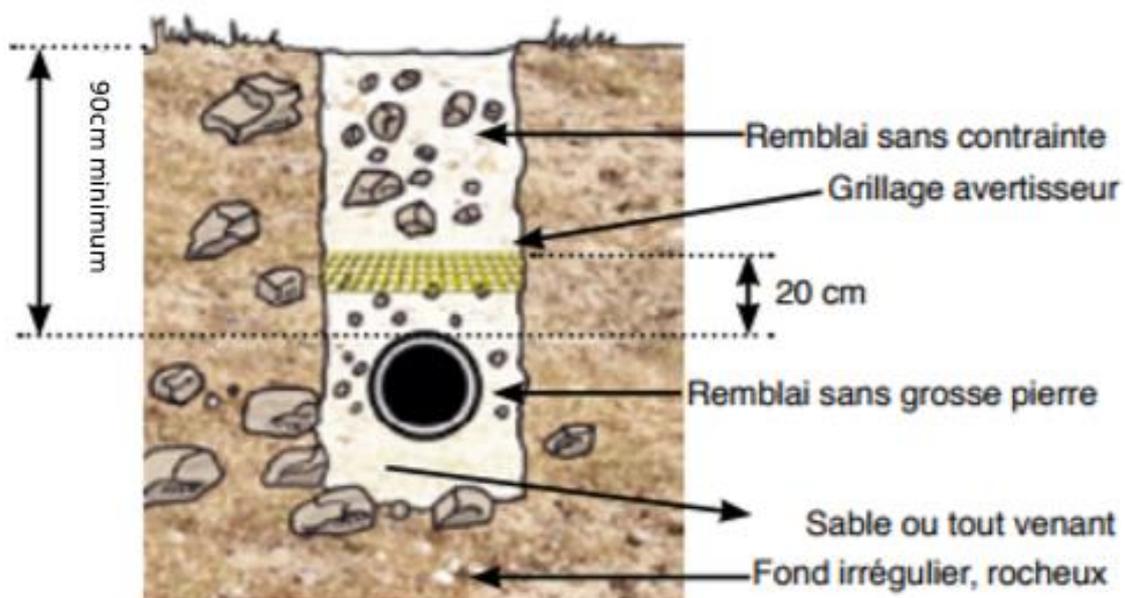
**Photos représentatives des sondages à l'échelle de la parcelle :**



**Parcelle irrigable :**



**Coupe d'une canalisation :**



## Etude zone humide du parcellaire irrigable :

Des prospection zone humide ont été réalisés sur le futur parcellaire irrigable afin d'observer ou non la présence de zone humide sur le passage des canalisations. La méthode utilisée pour la détermination est la même que celle du terrain d'assiette du projet de retenue.



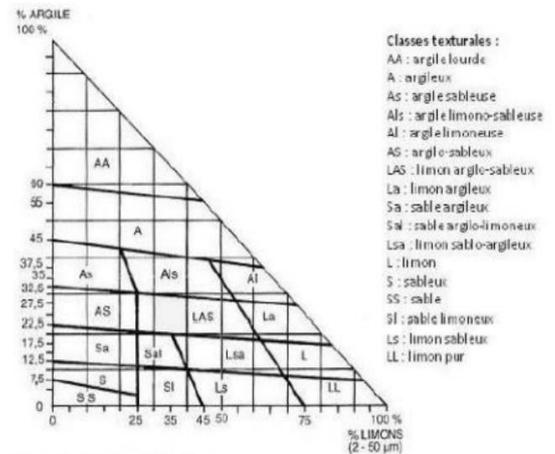
Selon la carte du SAGE du Lay aucune zone humide n'est répertoriée.



**Sondage représentatif du parcellaire irrigable :**

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	IIIa

30cm	<p>Horizon de terre végétale Argile limoneuse Pas d'hydromorphie Couleur marron clair Humide</p>
60cm	<p>Horizon intermédiaire Argile blanche Présence d'éléments grossiers Élément calcaire Refus</p>



**Triangle du GEPPA (1963)**  
 Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.  
 \* GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée

### Photos des sondages :



### Intégration paysagère et trame bocagère :

Le secteur de St Juire Champgillon se trouve à mi-chemin entre la plaine calcaire du Sud Vendée et le bocage. Cette caractéristique se trouve sur l'hétérogénéité des sols mais également sur le paysage. On observe sur ce secteur une topographie prononcée typée bocage tout en penchant sur la plaine avec une réduction des secteurs boisés.

De cette manière le projet et les canalisations n'intercepteront aucunes haies ou arbres isolés. De plus la topographie du site facilitera l'intégration paysagère de la future retenue.



***Paysage de la future retenue :***



Localisation du point de pompage



## Zone humide



Selon la carte du SAGE aucune zone humide n'est répertoriée sur le passage de la canalisation de relevage d'eau.

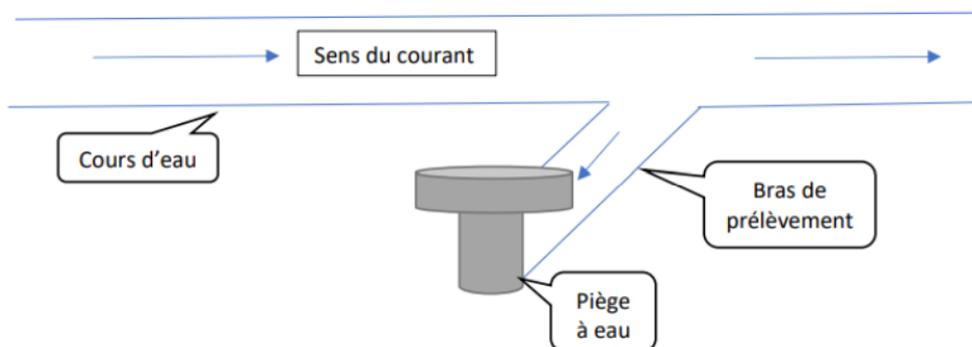
Les canalisations suivent le tracé des routes et chemins ce qui évite tous passages en zone humide.

Prélèvement en cours d'eau :

Ouvrage de prélèvement en cours d'eau :

*Schéma de principe :*

Afin de réduire au maximum l'impact du prélèvement sur le cours d'eau celui-ci ne sera pas directement effectué dans le lit mineur.



Le prélèvement s'effectuera dans le cours d'eau la SMAGNE sera créé à l'inverse du sens du courant puis le relevage se fera depuis un piège à eau.

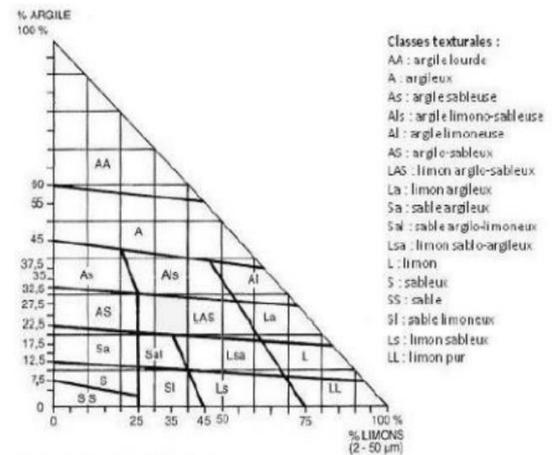
## Sondages sur le passage des canalisations :

Sondage représentatif du tracé de la canalisation de relevage d'eau.

Aucunes zones humides n'ont été répertoriées sur le passage de cette canalisation

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	IIla

20cm	Terre végétale Présence des cailloux Couleur brune
40cm	Argilo-limoneux Pas d'éléments Pas d'hydromorphie
50 cm	Argile verte fraîche Présence des cailloux



Triangle du GEPPA (1993)

Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.

\* GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée

## Photos des sondages :

